

Commission d'examen de gestion (CEG)

 Barbara Fankhauser
présidente

La commission d'examen de gestion (CEG) s'est réunie à onze reprises en 2023.

Les visites sur place ont eu lieu comme d'habitude au début juin à la Maison de l'Église. La liste de questions a été fixée en janvier et complétée par des questions spécifiques aux secteurs sur la base du Rapport d'activité de l'année précédente. L'accent a été mis sur la mise en œuvre du contenu des mesures d'économie dans la Maison de l'Église, sur les conséquences du processus de réorganisation pour les collaborateurs et collaboratrices, et sur l'élaboration de l'ordonnance sur l'attribution des postes pastoraux (OAP). La CEG a pu constater une nouvelle fois qu'un travail compétent et engagé était accompli à la Maison de l'Église.

La CEG a procédé à l'examen préliminaire approfondi des points à l'ordre du jour des deux Synodes. L'OAP et les deux motions y relatives, présentées au Synode d'hiver, ont donné lieu à des discussions particulièrement intensives. Il s'agissait de savoir comment mettre en œuvre les principes adoptés par le Synode, tout en tenant compte des craintes des paroisses, en particulier des paroisses rurales.

En automne, la CEG a reçu des informations préliminaires détaillées sur deux dossiers assez volumineux qui seront traités en été 2024 par le Synode : la mise en œuvre de la réorganisation et le développement du fonds de rénovation. ■

été renvoyé au Conseil synodal pour être remanié. La commission garde toujours à l'esprit le rapport coûts / bénéfices des objets traités. Dans le cas présent, elle a jugé que les indications concernant les charges et bénéfices des clientes (les paroisses) et les prestations des services généraux de l'Église n'étaient pas assez claires.

Synode d'hiver : les chiffres du plan financier 2025-2028 présentent des excédents de recettes pour toutes les années. Ces excédents résultent de la réduction forfaitaire de 2 millions de francs des charges de personnel du corps pastoral, mais partent aussi de l'hypothèse d'une subvention cantonale en hausse de quelque 3 millions de francs pour la période de subventionnement 2026-2031. Ce n'est qu'à la fin de 2024 que le montant de la subvention cantonale sera définitivement fixé par le Grand Conseil du

canton de Berne. Par conséquent, les résultats pour les années 2026-2028 comportent de grandes incertitudes. Le budget pour l'année 2024 tel que présenté au Synode prévoit un excédent de charges de 231 800 francs. Le Synode a pris connaissance des mesures d'économie décidées par le Conseil synodal.

Le Conseil synodal a rendu compte de l'avancement du projet de réorganisation. La COFI reste confiante à cet égard et espère que la réorganisation visée contribuera à garantir et à stabiliser de manière significative et durable la situation financière, notamment en fixant des signes et priorités clairs et en encourageant la réflexion à long terme.

La COFI remercie le Conseil synodal et les services centraux pour leur bonne collaboration durant l'année sous revue. ■

Commission des finances (COFI)

 Robert Gerber
président

En 2023, la commission des finances (COFI) s'est réunie à trois reprises. Elle a examiné en priorité les objets des Synodes d'été et d'hiver ayant une incidence financière, les comptes annuels obligatoires, le plan financier ainsi que d'autres tâches liées à son activité de surveillance.

Synode d'été : un nouveau membre de la commission des finances a été élu en la personne de Herbert Graf, de Hilterfingen (Indépendants). Les comptes annuels 2022 ont bouclé sur un résultat meilleur que prévu, supérieur de 4 485 316,20 francs par rapport au budget. Cet excédent résulte avant tout d'une diminution

des charges de personnel de près de 3 millions de francs, dont une réduction de près de 2,5 millions de francs des charges de personnel pour le corps pastoral en raison de postes vacants qui ne peuvent pas être planifiés et de pourcentages de poste inférieurs pour la desservance, et un recul d'environ 0,5 million de francs des charges de personnel des services généraux de l'Église (y c. Synode et Conseil synodal) à cause de postes non pourvus. L'attribution aux fonds proposée par le Conseil synodal a été approuvée.

Sur proposition de la COFI notamment, le projet de crédit d'engagement pour la promotion de la récolte de fonds a

Commission du Synode de réflexion (CSR)

 Karin Spiess-Brechbühl
présidente

La composition de la commission a été renouvelée en février. Seule membre de l'ancienne équipe à y siéger, j'espère pouvoir préserver et mettre à profit la précieuse expérience engrangée. Kathrin Zöllig (Fraction des positifs), vice-présidente, ainsi que Verena Koshy (Groupe Synode ouvert), Verena Meuli (Fraction des indépendants), Kaspar Schweizer (Fraction du centre) et Jean-Louis Walther (Fraction jurassienne) font désormais partie de l'équipe.

Après des discussions approfondies, la commission a décidé d'organiser un prochain Synode de réflexion en octobre 2025 sur le thème des jeunes et de l'Église. Nous proposons le titre suivant :

« Jeunesse et Église : soutenir un dialogue créatif - des idées pour aujourd'hui et pour demain. »

Nous souhaitons être à l'écoute des jeunes et leur offrir une plate-forme pour des projets ecclésiaux couronnés de succès. Environ 60 personnes seront invitées. Nous proposerons ce thème pour le Synode d'été 2024 et espérons qu'il suscitera un vif intérêt.

Un grand merci à tous les membres, à Christoph Kipfer (chargé de la jeunesse, des jeunes adultes et du carrefour des générations), à Christian Tappenbeck (chancelier) et à Carmen Binggeli (chancellerie de l'Église) pour leur engagement et leur fructueuse collaboration ! ■